



Conseil communal
Le bureau

Extrait du procès-verbal

Séance du mercredi 5 mai 2021

sous la Présidence de Madame Cuénoud González

Préavis N° 07-2021 Indemnités du Conseil communal

Proposition du Bureau du Conseil communal pour les indemnités et rétributions des Conseillères et Conseillers, des membres du Bureau, du secrétaire, des scrutateurs et des suppléants (Législature 2021-2026)

Le Conseil communal de Pully

vu le préavis municipal N° 07-2021 du 18 février 2021,
vu le rapport de la Commission désignée à cet effet,
vu le préavis de la Commission des finances,

décide

1. d'approuver la proposition du Bureau du Conseil relative aux indemnités et rétributions des Conseillères et Conseillers communaux, des membres du Bureau, du secrétaire, des scrutateurs et des suppléants pour la législature 2021-2016.

Pour le Bureau du Conseil communal de Pully
La présidente

Odile CUENOUD GONZALEZ

La secrétaire

Francine MEDANA



Pully, le 5 mai 2021